

2 POSTES
ANALYSTE EN TECHNOLOGIE ET DONNÉES INDUSTRIELLES
(Auditeur)

Statut	:	Régulier (35 h / sem.)
Direction	:	BNQ – Enregistrement de systèmes
Lieu de travail	:	Québec
Niveau	:	A, B ou C
Échelle de salaire	:	39 398 \$ - 85 606 \$
Demande de personnel	:	N ^{os} 3291 et 3292

Les tâches : sous l'autorité du directeur adjoint, la personne choisie doit notamment :

- voir principalement à la réalisation et à la conduite d'audits de systèmes de gestion de la qualité notamment dans le domaine de la construction (entrepreneurs, firmes d'ingénieurs, firmes d'architectes, etc. À cet effet, l'auditeur peut être amené à effectuer des déplacements fréquents qui peuvent nécessiter une absence de plus d'une journée;
- participer au développement des affaires;
- collaborer aux activités d'évaluations des rapports d'audits et aux activités de pilotage des auditeurs;
- prendre part au comité de qualification des auditeurs;
- promouvoir des relations d'affaires positives avec les clients.

Les exigences : la personne candidate pour ce poste doit satisfaire aux exigences suivantes :

- baccalauréat en l'une des disciplines reliées à la construction; génie civil, génie de la construction, architecture ou autre discipline jugée pertinente;
- minimum de 5 années d'expérience en qualité;
- connaissance approfondie de la norme ISO 9001;
- être auditeur qualifié pour les codes NACE 45, 74.2 et 74.3 (Nomenclature statistique des activités économiques dans la communauté européenne);
- maîtrise du français tant à l'oral qu'à l'écrit;
- connaissance de l'anglais permettant de transiger avec des clients anglophones;
- connaissance des logiciels Microsoft Office.
- expérience de 20 jours d'audits réalisés selon ISO 19011-1 ou (10011);
- formation réussie d'auditeur selon ISO 19011-1 (ou 10011) donnée par un organisme reconnu.

Les personnes intéressées à poser leur candidature sont priées de le faire par le biais de l'adresse courriel rh@criq.qc.ca en mentionnant le numéro de la demande de personnel 3291 et 3292-INTERNET dans « objet » du message.

Le CRIQ souscrit au principe d'équité en emploi.